



La Vie Landréenne

Bulletin mensuel d'information

Chères Landréennes, Chers Landréens

Dans ce contexte épidémique difficile et inédit qui touche notre pays, nous espérons de tout cœur que vous allez le mieux possible, ainsi que tous ceux qui vous sont chers.

Nous tenons à vous apporter tout notre soutien et à vous assurer de notre engagement et de notre investissement afin de répondre au mieux à vos besoins et à l'urgence sanitaire exceptionnelle.

Nous sommes tous les jours mobilisés pour assurer vos démarches administratives et toutes les missions en faveur de la prévention, la détection et de l'endiguement de ce COVID 19.

Sur directives préfectorales, l'installation du nouveau conseil municipal issu de l'élection du 15 mars n'ayant pu avoir lieu, le mandat et la responsabilité des élus précédents se trouvent prolongés pour une période transitoire.

Nous, élu(e)s, tenons à exprimer notre confiance, témoigner de notre reconnaissance et de notre gratitude à tous les personnels soignants, aux agents de notre commune et aux enseignants mobilisés, aux services de secours, aux forces de l'ordre, à nos commerçants et à toutes celles et tous ceux qui par leur travail, leur mission ou leur aide contribuent à assurer notre bien le plus précieux et en particulier celui des plus fragiles : notre santé. Nous sommes pleinement conscients du travail et du sang froid que cela implique dans des conditions souvent difficiles.

La municipalité, et ce dès l'annonce le 13 mars par le Président de la République, a décidé, en concertation avec les services, d'organiser et prendre les mesures respectant les directives à la fois du Gouvernement, de l'Education Nationale, de l'Agence Régionale de Santé et de la Préfecture.

- Dès le 16 mars, l'accueil des enfants du personnel soignant, en étroite collaboration avec la direction de l'Ecole « La Sarmentille », la direction de l'Ecole Sainte Marie, les parents d'élèves, et le service périscolaire et l'accueil de loisirs du Pôle enfance, était mis en place tous les jours de la semaine y compris les week-ends.
- Nous avons mis en action, un plan de continuité de services préservant à la fois les agents et un service minimum performant et réactif, notamment par :
 - L'accueil téléphonique tous les jours, la prise de rendez-vous pour les demandes importantes et urgentes malgré la fermeture de l'accueil physique de l'Hôtel de Ville,
 - Une permanence quotidienne des services techniques.

- Nous avons pris des dispositions veillant à protéger les habitants par :
 - La limitation de l'accès au cimetière, en respectant le deuil des familles.
 - L'intervention de la police municipale, pour une démarche pédagogique auprès des habitants sur le respect à titre dérogatoire des sorties.
- Nous veillons et accompagnons les personnes les plus fragiles et isolées par l'activation de la liste des personnes vulnérables. Nous leur proposons le portage de repas et des aide-bénévoles. Cette prise de contact est hebdomadaire et sera réalisée jusqu'à la fin du confinement.
- Le 8 avril, nous avons passé commande de 5 000 masques lavables et réutilisables que nous distribuerons gratuitement à chaque habitant de la commune. Nous vous donnerons les modalités de cette distribution dans les tout prochains jours.
- Nous réouvrons l'Agence Postale Communale les mardi et jeudi de 10h00 à 12h00.
- Nous étudions avec les enseignants, les parents d'élèves et le personnel, les conditions de réouverture de l'école.

Nous savons que pour beaucoup d'entre vous, cette crise est dure à supporter, privés d'échanges, de rencontres, de liens familiaux et amicaux, ou encore pour d'autres, en faisant face à un deuil dans une grande solitude.

Que notre fraternité, notre solidarité, notre civisme et toute notre attention vous apportent réconfort et chaleur humaine.

**Respectez bien les consignes,
et les gestes barrières.**

Prenez soin de vous et de vos proches

Mmes et Mrs les adjoints
Le Maire Pierre Bertin



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

Nombre d'inscrits : 2 228

Nombre de votants : 1 102
dont 1 069 exprimés

Liste de **Christophe RICHARD** :
624 voix (58,4%)

Liste **ETHIC** :
445 voix (41,6%)

Liste

Christophe RICHARD

Christophe RICHARD
Myriam TEIGNÉ
Stéphane MABIT
Nathalie GOHAUD
Jacques MONCORGER
Nathalie LE GALL
Philippe BUREAU

Sylvie RATEAU
Richard ANTIER
Yolande GUÉRIN
Damien FLEURANCE
Sabrina BONNEAU
Mickaël GIBOUIN
Sylvie BONNEAU
Christophe ROBINEAU
Stéphanie SAUVÊTRE
Vincent VIAUD

Céline CORBET
Rodolphe GRASSET

Liste ETHIC

Jacques ROUZINEAU
Camille DANIEL
Saïd EL MAMOUNI
Aurélie BLAIS

URBANISME

• DÉPÔT DE DEMANDES DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- Marie-Thérèse COUILLAUD - 25 rue de la Loire - *installation clôture*
- Guy BOSSARD - 24 rue de Briacé - *installation panneaux photovoltaïques*
- Marie-Thérèse COUILLAUD - 25 rue de la Loire - *isolation thermique extérieure*
- Rémy FAGUIER - 5 Le Clos de la Monnerie - *installation clôture*

• DÉPÔT DE DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- Dylan LORIT - rue du Calvaire - *construction d'une maison*
- Thomas BUREAU - La Goulbaudière - *construction d'une maison*
- Clément LEMAUF - La Haudinière - *réhabilitation d'une grange en maison*
- Huguette SAUVETRE - 11 La Guissaudière - *construction abri voiture*

Ces déclarations préalables et permis de construire ont fait l'objet d'un dépôt au service Urbanisme en vue de leur instruction et de la prise de décision par Monsieur le Maire.

AUTORISATIONS D'URBANISME

Le 25 mars 2020, l'ordonnance n° 2020-306 a été prise concernant la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période complétée par l'ordonnance 2020-427 du 15 avril 2020. Aussi, les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme sont suspendus ou reportés suivant les deux cas cités ci-dessous :

1^{er} cas : La demande de permis ou la déclaration préalable a été déposée **avant le 12 mars 2020** et son délai d'instruction n'est pas expiré à cette date.

- délai d'instruction suspendu, il reprendra après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, soit le 24 mai 2020 pour la durée restante,
- délai pour demander des pièces complémentaires suspendu, il reprendra après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, soit le 24 mai 2020
- autorisation tacite non autorisée.

2^{ème} cas : La demande de permis ou la déclaration préalable est déposée **à compter du 12 mars 2020.**

- délai d'instruction reporté, ainsi, un dossier déposé durant la période dérogatoire verra son instruction démarrer après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire, soit le 24 mai 2020

Un courrier d'information du service urbanisme de la Communauté de Communes Sèvre et Loire sera individuellement envoyé aux personnes concernées afin de les informer de ces conséquences.



RECENSEMENT CITOYEN

Obligatoire à 16 ans pour LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes (filles et garçons) qui ont eu 16 ans en mars, avril ou mai sont invités à se faire recenser au secrétariat de l'Hôtel de Ville (avec carte d'identité et livret de famille) **avant le 31 mai.**

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES



Tommy AUBRY

16 février, 22 rue des Sports

Néo RICHARD

27 février, 58 Hameau de Racapé

Jade TENNEGUIN

1^{er} mars, 4 La Bretonnière

Alix CAILLOT

12 mars, 14 La Chardonnière

Lucas SURAY

13 mars, 53 La Bossardière

Léa BOUCHEREAU

21 mars, 19 La Goulbaudière

Léo BUREAU

22 mars, 9 Le Moulin Guillet

DÉCÈS



Jackie ROBERT

09/11/1931-11/03/2020

Joseph GUÉRIN

15/11/1943-12/03/2020

Marie Joséphe BREVET

21/02/1931-20/03/2020

Yvette MERLAUD, née GABILLARD

01/12/1925-24/03/2020

Josiane PROVOST, née CORELLEAU

13/01/1936-01/04/2020

Sébastien ROBERT

02/04/1975-12/04/2020

Jean BODINEAU

04/02/1936-14/04/2020

Gilbert HERVÉ

14/03/1935-15/04/2020

APPEL AU CIVISME DE CHACUN

Coronavirus Des dépôts sauvages d'ordures constatés pendant le confinement

À différents endroits du territoire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, des tas de sacs poubelles, dépôts de gravats, dépôt de déchets verts ont fait leur apparition.

Des dépôts sauvages qui occupent énormément les agents municipaux, dans un contexte de travail rendu déjà difficile par le confinement actuellement mis en place.

Le complexe d'accueil des déchets du Loroux-Bottereau est fermé aux particuliers.

La commune demande ainsi à ses habitants d'attendre la levée du confinement (ex : stocker les déchets verts dans son jardin) pour emporter leurs encombrants et déchets verts à la déchetterie, plutôt que de les déposer aujourd'hui sur les espaces publics.

Confinement et promenades canines : oui mais dans le respect des règles de confinement... et en ramassant les déjections canines !

Durant le confinement, les promenades pour sortir les animaux domestiques sont autorisées dans un rayon d'un km de son domicile et pour une durée maximale d'une heure (et uniquement éventuellement accompagné des personnes vivant sous le même toit). Toutefois, nous rappelons que rester chez soi demeure la meilleure des protections contre le covid-19.

Ces derniers jours, une recrudescence des déjections canines non ramassées sur les trottoirs et espaces enherbés de la commune a été observée.

Ainsi, soyez respectueux : s'il est bien nécessaire que les chiens fassent leurs besoins, il convient que leurs propriétaires en soient responsables et ramassent les déjections de leurs animaux. **Propriétaires de chiens, pensez aux enfants de la commune, aux employés municipaux, à tous les usagers d'espaces publics, soyez responsables et ramassez les déjections de vos fidèles compagnons ! Merci.**

Pour rappel, tout individu pris sur le fait de laisser les déjections de son animal dans un espace public est susceptible d'être verbalisé par une amende de 68 euros.

Police Municipale

LE LANDREAU - LE LOROUX BOTTEREAU

pm.landreau.loroux@gmail.com

07 87 13 46 87

14 Place Rosmadec - 44 430 LE LOROUX BOTTEREAU
(ouvert du lundi au vendredi de 08h à 17h)



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) souhaite recenser les personnes vulnérables qui peuvent avoir besoin d'aide (livraison de courses alimentaires ou autre besoin).

Une liste a déjà été établie mais si vous êtes dans cette situation, si vous avez un voisin ou que vous connaissez une personne de la commune qui est dans cette situation, merci de le signaler au : 02 40 06 45 57 ou au 02 40 06 43 75.



LA CAF VOUS INFORME

Soutien à la parentalité La période actuelle de confinement liée à la gestion de l'épidémie COVID-19 constitue **une situation inédite de temps passé en famille**, qui peut contribuer à renforcer le lien parents-enfants. Mais cette situation **peut également exacerber les tensions familiales**, de conflits ou mettre les parents en difficulté quant à leurs pratiques éducatives.

A ce titre, **des besoins des parents ont été identifiés** par les acteurs de terrain dont le réseau des caisses d'allocations familiales. Pour y répondre, le Ministère des Solidarités et de la Santé et la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) annoncent **un plan d'actions conjoint regroupant les dispositifs et services à destination des parents en période d'épidémie COVID-19.**

Toutes les informations sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales www.monenfant.fr

Aides financières d'urgence pour soutenir les plus fragiles

La Caf et le Département de Loire-Atlantique mettent en œuvre un **nouveau dispositif d'aides financières**, pour apporter de manière urgente un soutien aux familles ou personnes seules en situation de précarité.

Vous souhaitez demander une aide financière d'urgence ou l'analyse d'une situation par un travailleur social ?

- **Pour les personnes seules ou en couple sans enfant**, contacter le Conseil Départemental au 02 40 99 10 00
- **Pour les familles avec enfant(s) né(s) ou à naître**, contacter la CAF au 02 53 55 17 02 ou referents-sociaux.cafnantes@caf.cnafmail.fr

UNE AIDE AU PAIEMENT DES LOYERS POUR LES LOCATAIRES EN DIFFICULTÉ



Les locataires en difficulté peuvent demander une aide exceptionnelle pour payer leurs loyers. Le Département de Loire-Atlantique, Nantes Métropole et la CARENE - Saint-Nazaire Agglomération se mobilisent avec les acteurs du secteur du logement pour apporter une réponse commune à la crise actuelle.

Pour tout renseignement un numéro vert, le 0800 711 044 ou à l'adresse aideauloyer@adil44.fr

Ou rendez-vous sur le site du département www.loire-atlantique.fr



ATTENTION - Pour La Vie Landréenne de **JUIN 2020**, transmettez vos articles avant le **JEUDI 14 MAI** par mail à l'adresse suivante : mairie@le-landreau.fr
Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville 44430 LE LANDREAU **Tél. 02 40 06 43 75** • www.le-landreau.fr

CONFINEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES



Information sur la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants par l'association Solidarité femmes Loire-Atlantique

Vous êtes confinée chez vous avec un homme violent ? Le confinement n'interdit pas de vous protéger et protéger vos enfants, de refuser la violence, de sauver votre vie ! Les professionnelles de SOLIDARITÉ femmes Loire-Atlantique restent mobilisées à l'écoute des femmes victimes de violences conjugales, de leur entourage et auprès des professionnel-le-s par :

- Le maintien et le renforcement de la ligne d'écoute téléphonique de l'association du lundi au vendredi de 10h à 17h au 02 40 12 12 40 ou par mail à contact@solidaritefemmes-la.fr
- Le renforcement du lundi au vendredi de la ligne d'écoute du 3919, numéro national « Violences Femmes info » gérée par la Fédération nationale Solidarité Femmes et ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h
- La mise en sécurité, à leur demande, des femmes et de leurs enfants et leur accompagnement, à l'hôtel ou en gîte (la priorité étant réservée aux situations de danger imminent)

En cas d'urgence et de danger immédiat, vous pouvez appeler police secours (17) ou envoyer un SMS au 114.

VOS COMMERÇANTS À VOTRE SERVICE

Durant la période confinement, vos commerçants se mobilisent pour vous proposer leurs services avec des horaires aménagés :

- **Boulangerie Moreau** : 02 40 06 41 42 (ouvert du mardi au samedi de 7h30 à 13h00 et le dimanche de 7h30 à 13h00 – le distributeur sur la place André Ripoche est approvisionné en permanence)
- **Boulangerie Pain Virgule** : 02 40 06 46 80 (ouvert les lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 19h00 uniquement sur commande)
- **Pharmacie Saint-Côme** : 02 40 06 40 58 (ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h et le samedi de 9h00 à 12h30)
- **Tabac L'Embuscade** : 09 62 50 72 24 (ouvert lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00, le samedi et dimanche de 9h00 à 13h00)
- **Charcuterie Pailou** : 09 77 02 22 53 (ouvert de 8h à 13h du mardi au dimanche)
- **Auberge du Vignoble** : 02 40 06 42 94 - Uniquement pour les plats à emporter un jour sur deux, sur réservation. Liste des plats (possibilité de repas complet : entrée+plat+dessert) sur le panneau extérieur de l'auberge et sur le site aubergeduvignoble.com

ANNULATION MANIFESTATIONS

Suite aux directives gouvernementales en lien avec la pandémie de coronavirus, les manifestations suivantes sont annulées :

- **Le Forum des Associations** initialement prévu le samedi 6 juin 2020
- **Les festivités de la fête nationale du 14 juillet** (soirée sardinade et feu d'artifice) initialement prévues le samedi 11 juillet 2020

NUMÉROS UTILES

Mairie (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30) **02 40 06 43 75**

Agence Postale Communale (ouvert les mardi et jeudi de 10h à 12h) **02 40 06 49 26**

Police Municipale : **07 87 13 46 87**

Accueil des enfants du personnel soignant :

Pôle Enfance (Stéphanie Cassin) : **06 41 76 93 72**

Ecole La Sarmentille (Franck Jourdon) : **02 40 06 44 00** ou **06 82 65 22 33**

Ecole Sainte-Marie (Elisabeth De Villartay) : **06 60 76 40 30**

Communauté de Communes Sèvre Loire : **02 51 71 92 12**



Numéro en cas de symptômes Covid 19 : 0800 130 000

En cas de symptômes COVID (fièvre, sensation de fièvre, difficultés respiratoires...), contactez en priorité votre médecin traitant ou le médecin le plus proche de votre domicile et le Samu Centre 15 en cas de gravité ou d'urgence (ou si vous n'arrivez pas à trouver un médecin) et le 0800 130 000 Numéro vert national appel gratuit 7j/7 24h/24

Attention, cette plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.



Atlantique Médiation : **02 40 84 10 24**

En cette période de crise sanitaire, les associations membres de la Fédération des Centres de Médiation du Grand Ouest (FCMGO), dont Atlantique Médiation, répondent aux besoins des personnes traversant des situations difficiles et conflictuelles liées aux contraintes des dispositifs de lutte contre le COVID-19.

Pour ce faire, Atlantique Médiation se mobilise pour leur proposer, pendant cette période, un entretien avec un médiateur bénévole, en tous domaines (famille, social, sociétés...).

Pour pouvoir bénéficier de ce temps d'écoute, les personnes peuvent s'adresser à Atlantique Médiation (par courriel à :

contact@atlantique-mediation.org ou au 02 40 84 10 24) ou à l'adresse internet dédiée (mediateurs.solidaires@gmail.com),

leur demande étant alors orientée vers l'un des médiateurs solidaires.

Les personnes qui souhaitent recevoir le bulletin municipal par mail uniquement sont invitées à contacter la mairie pour se faire connaître

UNIR NOS FORCES POUR ACCOMPAGNER NOS PETITES ENTREPRISES

La Communauté de communes Sèvre & Loire s'engage pour aider les petites entreprises à surmonter l'épreuve que nous traversons. Aux côtés de la Banque des territoires, la Région Pays-de-la-Loire, le Département de Loire-Atlantique, nous souhaitons agir pour accompagner les entreprises jusqu'à 10 salariés du territoire de la Communauté de communes Sèvre & Loire à travers le : LE FOND TERRITORIAL RÉSILIENCE

Le fond est composé d'un soutien Socle de la **Région Pays de la Loire** et de la **Banque de Territoires** de 2€ par habitant chacun soit environ 15M€ de contribution socle visée.

La **Communauté de communes Sèvre & Loire** participe à hauteur de 4€ par habitant soit près de 200 000 € pour soutenir les petites entreprises de notre territoire.

= 400 000 € pour les entreprises du territoire.

1 | POUR QUI ?

ENTREPRISES de 10 salariés max,
immatriculées en Pays de la Loire avant le 1^{er} janvier 2020

- Micro/auto entrepreneur
- Entreprise individuelle
- Société (y compris sociétés coopératives)
- Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire
- Indépendantes c'est à dire sans lien capitalistique direct avec une ou d'autre(s) société(s)

NE PEUVENT PAS BÉNÉFICIER DE L'AIDE

- Les entreprises ayant bénéficié du Fonds National de Solidarité
- Les structures se trouvant avant le 1^{er} mars 2020 en cessation de paiement, dépôt de bilan ou redressement judiciaire, procédure de sauvegarde
- Les sociétés ou activités ayant un objet immobilier, financier, et/ou de gestion de fonds/prise de participation
- Les propriétaires de gîtes, meublés, chambres d'hôtes
- Les micro entreprises et affaires personnelles dont le chiffre d'affaires représente un revenu d'appoint

2 | QUEL TYPE D'AIDE ?

Le présent dispositif a vocation à apporter une **avance remboursable** pour permettre à l'entreprise de financer ou cofinancer son besoin en fonds de roulement et ainsi assurer ses dépenses essentielles pour le maintien et la reprise de son activité.

Cette avance sera accordée sans demande de contrepartie bancaire.

Le montant de l'avance est forfaitaire en fonction du chiffre d'affaire de l'entreprise qui la demande.

3 500 € si chiffre d'affaire inférieur à 50 000 € HT

6 500 € si chiffre d'affaire entre 50 000 et 100 000€ HT

10 000 € si chiffre d'affaire supérieur à 100 000€ HT

3 | COMMENT L'OBTENIR ?

La procédure est simple et facile d'accès.

S'inscrire sur :

resilience@paysdelaloire.fr

ou contacter le numéro vert **0 800 100 200**

Les documents suivant vous seront demandés :

- Une déclaration sur l'honneur attestant la fragilité de trésorerie liée à la crise sanitaire ;
- Une attestation sur l'honneur indiquant que l'entreprise n'a pas bénéficié du Fonds National de Solidarité;

Le versement s'effectuera en totalité dès l'approbation de la demande par arrêté.

Ce dispositif n'est mobilisable qu'une fois par entreprise, groupe d'entreprises ou association.

4 | COMMENT REMBOURSER ?

Le remboursement est proposé avec un différé de 1 an voire plus en cas de difficultés avérées, échelonné sur 2 ans sur la base d'un appel de fonds trimestriel.

Toute l'équipe des Développeurs économiques de L'Entraînante Sèvre & Loire est à vos côtés pour répondre à vos questions et vous aider à surmonter cette épreuve ensemble.

CONTACT

Service Développement économique
Pôle Aménagement et attractivité du territoire
84 rue Jean Monnet / ZA de la Sensive
La Chapelle-Basse-Mer, 44450 DIVATTE-SUR-LOIRE



CC Sèvre Loire
deveco@cc-sevreloire.fr

Région Pays de la Loire
Michel BERTRAND - 06 87 71 11 71
m.bertrand@solutions-eco.fr

En mai, à la bibliothèque...

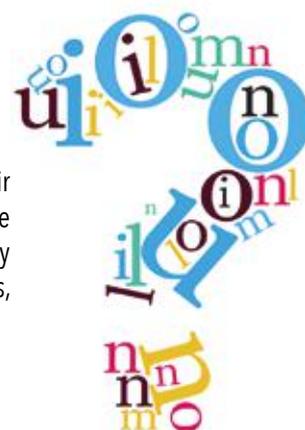
... à l'heure où nous écrivons cet article, nous attendons de savoir quand et comment nous allons à nouveau pouvoir vous accueillir. C'est pourquoi, nous ne pouvons que vous proposer d'aller voir sur la page Facebook de la bibliothèque ainsi que le site internet : nous y mettons les informations au fur et à mesure qu'elles nous parviennent. Vous y trouverez des informations pratiques et des liens vers des sites proposant des mines de ressources en ligne : livres, vidéos, jeux, magazines, visites virtuelles de musées, défis, coloriages, ...

Vous dire aussi que nous vous espérons en pleine forme et que nous avons hâte de vous revoir.

En attendant, voici une énigme : quel roman se cache derrière cette image ?



Vous avez trouvé ? Alors, envoyez vos réponses à bibliotheque@le-landreau.fr. Prenez soin de vous et à bientôt



L'équipe de la bibliothèque.

ENFANCE JEUNESSE

ECOLE LA SARMENTILLE



INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2020

Si votre enfant est né en 2017, il est encore possible de l'inscrire en Petite Section (PS) pour la rentrée de septembre 2020.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'école, nous aurons le plaisir de vous répondre au **02 40 06 44 00**, ou par mail : ce.0440579r@ac-nantes.fr.

Les renseignements se font auprès du directeur, le vendredi toute la journée, le mercredi matin ou le soir à partir de 16 h 15.

N'oubliez pas d'apporter votre livret de famille et le carnet de santé de votre enfant le jour de l'inscription.

En l'attente de vous rencontrer prochainement...

CARNAVAL

Cette année, les délégués de classes de l'école La Sarmentille avaient travaillé, après consultation avec leurs camarades, à la mise en place d'un carnaval qui devait avoir lieu le mercredi 1^{er} avril. Malheureusement, il n'a pas pu avoir lieu à cause du confinement et de la fermeture de l'école. Cependant, pour organiser un événement commun à l'école en respectant les consignes de distanciation sociale, les enseignants ont proposé aux enfants qui le souhaitaient de se déguiser quand même et de leur envoyer des photos. Ces photos ont toutes été regroupées dans une publication partagée à toutes les familles. Ce n'est pas vraiment la fête que nous avions imaginée mais nous avons quand même eu le plaisir de voir les idées et les créations des uns et des autres et d'avoir un petit peu de carnaval dans les yeux. Les délégués, les voici, masqués, déguisés pour l'occasion. Merci à eux pour leur travail.

LE 100^{ÈME} JOUR D'ÉCOLE

Mercredi 4 mars, les élèves des classes de CP et CP/CE1 ont fêté leur 100^{ème} jour d'école. Une occasion pour les enfants de venir à l'école ~~100~~ sans cartable, pour rendre cette journée un peu spéciale et partager des activités coopératives et ludiques autour du nombre 100 : la course au 100 (jeu de dé), faire 100 points en écrivant des mots avec les lettres du Scrabble, un atelier de création artistique et un petit « défi mathématiques ».

ECOLE SAINTE MARIE

Ecole Sainte Marie

INSCRIPTIONS

Vous pouvez inscrire dès maintenant votre ou vos enfants **pour la rentrée de septembre 2020.**

Si votre enfant est né en 2018, il rentrera en Pré Petite Section (PPS),
s'il est né en 2017, il fera sa rentrée en Petite Section (PS).

👉 **Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'école :**

- en téléphonant au **02 40 06 43 23** le lundi toute la journée ou le soir à partir de 16h30, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur.

- ou par mail : ec.landreau.ste-marie@ec44.fr



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE & LOIRE RECRUTE

AIDE(s) SOIGNANT(es)

POUR LES REMPLACEMENTS D'ETE
POUR LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (H/F)

Lieu d'intervention : Le Loroux-Bottereau et les alentours

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Charline SAUVAGET - Manager du Service SSIAD

Ligne 02 51 71 75 72 • c.sauvaget@cc-sevreloire.fr

*Lettre de motivation et CV (merci de privilégier le mail rh@cc-sevreloire.fr)
à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes Sèvre
et Loire - 1 place du Général de Gaulle 44330*

AIDES A DOMICILE REMPLAÇANTES

POUR LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Temps non complet

Lieu d'intervention : Vallet et les alentours / Le Loroux Bottereau et alentours

CDD à pourvoir dès juin

Et également sur la période estivale juillet/août

Pour postuler, vous pouvez contacter :

Frédérique CHEVALIER (Responsable du service d'Aide à domicile) ou Rose-
Marie CORNILLAUD, Ligne : 02 51 71 92 20 - Adresser votre candidature à
aideadomicile@cc-sevreloire.fr

*Lettre de motivation et CV (merci de privilégier le mail rh@cc-sevreloire.fr) à
l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes Sèvre
et Loire - 1 place du Général de Gaulle 44330*

Vous êtes étudiant(e) et vous cherchez un job d'été ?

La Communauté de Communes Sèvre et Loire recrute des personnes
pour intervenir à domicile chez des personnes âgées ou en situation de
handicap.

Conditions

Pour remplacements des auxiliaires de vie entre juillet et août.
2 jours d'accompagnement formatif par l'équipe.
Lieux de travail : aux domiciles des bénéficiaires, dans le secteur de Vallet ou
du Loroux Bottereau.
Véhicule indispensable.

Pour postuler, vous pouvez contacter :

Le service d'Aide à Domicile - M^{me} CHEVALIER Frédérique, Manager ou M^{me}
CORNILLAUD Rose-Marie, Adjointe - 02 51 71 92 20

**Les candidatures doivent être adressées par mail avant le 15 mai
2020 au : Service Ressources Humaines rh@cc-sevreloire.fr**



Recherche combinaison de ski

de couleur flash (rose, jaune, violet, orange...) en taille
44/46 ou 46/48, même abimée qui se portait dans les
années 80/90.

De préférence à petit prix voir en don ou en prêt.

Me contacter au 06 60 58 61 24.

A louer local artisanal

de 213m² sur terrain de 967m²
ZA du Hautbois au Landreau.

09 80 79 93 57 ou 06 45 50 35 16

Assistante maternelle agréée,

proche du bourg, cherche enfants à garder en périscolaire
pour le matin avant l'école et le soir après l'école (trajets
écoles inclus), le mercredi et vacances scolaires. Aide aux
devoirs possible. Maison individuelle avec jardin clos.

Disponibilité immédiate ou à partir de septembre 2020.

*Contact : Brigitte RENAUDINEAU,
02 40 06 46 30 ou 06 51 32 17 10
ou brigitte@renaudineau.fr*

Eleveuse de brebis laitières

sur Le Landreau cherche 1 ou 2 hectares de marais pour
son activité professionnelle.

Contacter le 06 79 80 09 62

Recherche à entretenir ou en location ou à acheter parcelle de terrain non constructible

moins de 250 m² sur le LANDREAU pour y faire un
potager

Faire offre au 06 83 53 86 17

FLASH BACK SUR LA COMPAGNIE LANDRÉENNE

Chaque année en mars, La Compagnie Landrénne propose une parenthèse aux landréens avec une pièce de théâtre souvent satirique, toujours drôle, jamais ennuyeuse.

A sa création en 2002, la troupe se nommait « Les Enfarinés ». Dissoute 2 ans plus tard, elle reprend vie en 2005 sous le nom "La Compagnie Landrénne" avec Philippe Iger en tant que président de l'association. Chaque année depuis, avec une petite pause en 2018, la Compagnie Landrénne choisit collégialement la future pièce qui sera jouée sur la scène de la salle des Nouelles. La décision se prend en groupe ; c'est la force de cette troupe qui travaille toujours en équipe et où chacun, comédiens et techniciens, donne son avis. Une fois la pièce choisie, les répétitions commencent en septembre pour deux week-ends de représentations, soit 6 prestations, sur les planches landréennes.

Cette année, le hasard a mis sur la route de la troupe une pièce doublement d'actualité ! Nombre d'entre vous ont ri cette année encore devant les situations rocambolesques et, Ô combien actuelles, de cette satire de la société.

La Compagnie Landrénne compte à ce jour 11 comédiens et 4 techniciens (décors, son, lumière...). Mais que ce soit pour jouer sur scène ou pour œuvrer en coulisses, la Compagnie manque toujours de bonnes âmes ; la troupe est à la recherche de comédiens et comédiennes, de techniciens (coiffeur(se), couturier(e), fabricants de décors, techniciens son et lumière). Pour un an, un mois, une semaine ou juste un week-end, n'hésitez pas à vous jeter à l'eau pour vous joindre à cette sympathique troupe.

theatrelandreau.canalblog.com



zOom

L'Auberge du Vignoble

02 40 06 42 94 - aubergeduvignoble.com

Alors oui, je sais, qui ne connaît pas L'Auberge du Vignoble au Landreau ? Qui ne connaît pas le sourire de Josette et les bons petits plats de Martin ? Personne en effet !

Après quelques années dans la restauration aux Pays-Bas (pays de naissance de Martin), Josette et Martin sont venus exercer leurs talents culinaires en France dans les années 90'. En 2003, ils reprennent L'Auberge du Vignoble au Landreau.

L'Auberge sert chaque midi, du lundi au vendredi, une cuisine traditionnelle sous forme de plats du jour qui varient au fil des saisons. Chaque vendredi midi, son célèbre poisson au beurre blanc rencontre toujours le même succès ! En plus du service du restaurant, Josette et Martin proposent chaque jour, à emporter, les plats du jour et le couscous, ou tout autre plat sur commande. Cette formule est particulièrement appréciée ; c'est l'occasion de ne pas cuisiner un soir en rentrant du travail ou, pour les anciens qui n'ont pas toujours envie de se faire à manger, de déguster



tout simplement de bons petits plats ! Le week-end, l'Auberge est ouverte sur réservation et le bar sert le midi en semaine et le mardi soir.

Josette et Martin proposent également leurs services pour les banquets, les repas de famille, les repas de groupes, sur place ou en mode traiteur. Surfant sur la tendance, ils élaborent aussi, sur demande, des menus végétariens ou vegans.

Alors, connaissiez-vous vraiment tout de L'Auberge du Vignoble !